
DÉCISION

N°2018-06-28

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI,
Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Jean-Christian SCHNELL,
M. Pascal THEVENOT, représenté par M. Jean-Pierre CONRIE.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles pour l'ouverture de la grille de l'Etoile royale pendant l'année 2018

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 7 juin 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5-I al 1 relatif aux compétences de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement économique;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le budget en cours.

Dans le cadre de sa compétence aménagement, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc porte depuis 2008 le projet de restauration de l'Allée royale de Villepreux et joue le rôle de facilitateur pour les nombreux projets d'aménagement (ferroviaires, routiers, plate-forme de compostage, station d'épuration, démonstrateur d'agriculture urbaine, Faisanderie...) situés à l'ouest du parc de Versailles. L'accès au parc du château de Versailles pour les communes de Versailles Grand Parc situées sur la plaine (Saint-Cyr-l'Ecole, Bailly, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin) contribue à cette reconstitution d'une unité cohérente entre l'ancien Grand Parc de chasses de Louis XIV et l'ancien Petit Parc (aujourd'hui appelé Grand Parc).

C'est pourquoi, compte tenu des contraintes de sécurité liées à Vigipirate qui impose un contrôle des visiteurs à l'entrée du parc, il est convenu que la communauté d'agglomération contribue à hauteur de 22 800 euros nets aux frais de gardiennage rendus nécessaires pour la réouverture de cette grille de l'Etoile royale les samedis et dimanches de 9h30 à 19h15 du 16 juin au 31 octobre 2018. Cette convention est proposée pour une durée d'un an et pourra éventuellement être renouvelée sous une forme pluriannuelle ultérieurement.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etablissement public du Château, Musée et Domaine national de Versailles pour l'ouverture de la grille de l'Etoile royale en 2018 ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets 2018 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

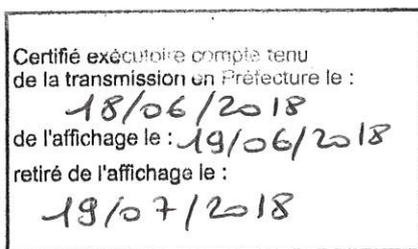
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **14**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

A Versailles, le 7 juin 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180607-20180628DEVECO-CC

Numéro de l'acte : 20180628DEVECO
Date de décision : jeudi 7 juin 2018
Nature de l'acte : CC
Objet : Décision n°2018-06-28 portant sur la signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles pour l'ouverture de la grille de l'Etoile royale pendant l'année 2018
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 18/06/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180607-20180628DEVECO-CC
Document principal : 2018 06 28.pdf

Historique :

18/06/18 17:09	En cours de création	
18/06/18 17:11	En préparation	Christelle BOURGEOIS
18/06/18 17:11	Reçu	Christelle BOURGEOIS
18/06/18 17:11	En cours de transmission	
18/06/18 17:11	Transmis en Préfecture	
18/06/18 17:16	Accusé de réception reçu	

